

## ***L'environnement économique et social***

### **La protection sociale, ses branches, son financement**

- ***Rapport du haut conseil***

Le Haut Conseil du financement de la protection sociale (HCFiPS) vient de publier une note qui actualise le précédent état des lieux en matière de financement de la protection sociale. Comme à l'accoutumée, cette actualisation s'attache, tout d'abord, à décrire l'environnement économique et financier dans lequel la protection sociale a évolué en 2015 et 2016. Elle évoque ensuite les évolutions du financement de la protection sociale qui interviennent en 2017, sous l'effet notamment de la mise en œuvre des mesures adoptées ou en cours d'adoption, portées par les lois de finances et de financement de la sécurité sociale pour 2017.

**Site web [securite-sociale.fr](http://securite-sociale.fr) du 2 février**

- ***Le casse-tête du forfait à 1€ et le tiers payant***

Lors d'un récent débat au palais Bourbon, la ministre de la Santé, Marisol Touraine, a annoncé à la représentation nationale la mise en place du tiers payant généralisé à partir de 2017. Cette annonce a soulevé une interrogation particulière, celle de savoir comment l'Assurance maladie allait récupérer les « participations forfaitaires (non remboursables) des patients ». Il s'agit ici du forfait à 1€ dû à chaque consultation et de la participation sur les médicaments (0.50€ par boîte), alors que les patients ne feront plus d'avance de frais. Jusqu'à présent, l'assurance maladie, lors du remboursement à l'usager, retenait 1€. Avec le nouveau mécanisme, l'assurance maladie prélèvera directement sur le compte bancaire de l'assuré.

**Site web [le Parisien.fr](http://leparisien.fr) du 6 février**

- ***Complémentaire santé : les charges réduites des organismes spécialisés bénéficient aux assurés***

Selon une étude de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) du Ministère des affaires sociales et de la santé publiée le 30 janvier, 54% des personnes sont couvertes par un contrat de complémentaire santé souscrit auprès d'un organisme spécialisé. Les mutuelles, les sociétés d'assurance et les institutions de prévoyance sont les trois principales catégories d'organismes qui proposent des contrats de complémentaires santé. En matière de contrats individuel, à garanties comparables, l'étude montre que ce sont les mutuelles d'entreprises ou corporatives, ciblant donc une profession particulière plus ou moins captive, qui ont les charges les plus faibles et qui offrent le meilleur retour sur cotisations. Pour les contrats collectifs, les institutions de prévoyance proposent un meilleur retour sur cotisations en raison de leur proximité avec certaines branches professionnelles qui leur permet là aussi, de contenir les coûts de démarchage.

**Site web [drees.social-sante.gouv.fr](http://drees.social-sante.gouv.fr) du 8 février**

- ***Le livre bleu du Medef***

Dans le contexte des prochaines élections présidentielles, le Medef fait part de sa vision économique et sociale dans un livre bleu récemment publié, ‘Le monde change, changeons la France’, où un chapitre est consacré à la protection sociale. L’organisation patronale y avance un corpus de propositions qui répondraient, selon elle, à quatre problématiques : le financement de la protection sociale, l’avenir des retraites, la refonte des dispositifs de départ anticipé du marché du travail, la réforme du système de santé. Le Medef propose de réformer le financement de la protection sociale en transférant plus largement vers l’impôt (TVA) les charges relatives à la famille, la maladie, les minimas sociaux. Le Medef continue de se prononcer pour un recul substantiel de l’âge légal de la retraite (passer à 65 ans d’ici 2026), pour un allongement à 43 ans de la durée de cotisations (d’ici à 2026), pour une convergence rapide des régimes publics et privés. En matière de santé, le Medef est favorable à un système où l’assurance santé complémentaire volontaire aurait un rôle accru et où l’assurance maladie obligatoire reposerait non plus sur les cotisations sociales mais sur un impôt à assiette large (TVA ou CSG), freinant ainsi les cotisations sociales des entreprises.

**Source L’Argus de l’assurance du 20 février**

## **Problèmes sociaux, solidarités, couvertures volontaires**

- ***Le revenu de solidarité active (RSA) et l’aide sociale départementale*** \_La direction de la recherche, des études, de l’évaluation et des statistiques (Drees) du ministère des Affaires sociales et de la santé vient de publier les résultats de l’enquête annuelle réalisée auprès des conseils départementaux sur le thème des dépenses d’aide sociale. Sur un budget global de fonctionnement de 62 milliards€, en 2015, les dépenses totales nettes d’aide sociale s’élèvent à 36.1 milliards€, soit une hausse de 2% en euros constants par rapport à 2014 et de 11% depuis 2011. Avec une progression des dépenses de +6% par rapport à 2014, le RSA est le poste qui a le plus progressé, conséquence directe de la hausse du chômage (11.3 milliard€ lui sont consacrés). Les autres catégories d’aide sociale ont connu une croissance moindre (par exemple +2% pour l’aide sociale).

**Le Figaro du 30 janvier**

- ***La solidarité familiale et le financement de la perte d’autonomie***

Lors de la 9e Edition « le Débat autonomie » organisé par l’Ocirp (organisme commun des institutions de rente et de prévoyance), les résultats du « baromètre Autonomie » ont été publiés. Ainsi, pour une majorité de français (49.7%), les personnes en perte d’autonomie ne peuvent être aidées au quotidien par leur famille. 2/3 d’entre eux estiment qu’une réforme sera nécessaire pour pouvoir pérenniser la couverture de ce risque. Majoritairement favorable à une solution de financement mixte (public/ privé), plus de 59% des français approuvent la création d’une deuxième journée de solidarité. Diverses solutions de financement ont été évoquées par les participants : alignement de la C.S.G des retraités sur celle des actifs, rendre l’assurance dépendance obligatoire...

**Protection sociale informations 1059 du 1er février**

- ***Réforme des minimas sociaux***

Un récent décret, pris en application de la loi de finances pour 2017, simplifie les règles relatives au revenu de solidarité active (RSA), à l’allocation aux adultes handicapés (AAH) et à la prime d’activité. Les modalités de demande et de calcul du revenu de solidarité active (RSA) sont assouplies. Désormais, le montant de l’allocation fait l’objet d’un réexamen de manière trimestrielle et n’est pas modifié dans l’intervalle, sauf dans certaines hypothèses telles qu’une séparation. Il est

maintenant possible d'effectuer une demande de RSA par télé-service auprès des organismes de sécurité sociale chargés du versement de la prestation. S'agissant de la prime d'activité, le texte introduit, là aussi, la possibilité d'une révision entre deux échéances trimestrielles, dans le cas de survenance d'une situation ouvrant droit à la majoration pour isolement. Enfin, le décret étend de dix à vingt ans la durée maximale d'attribution de l'allocation aux adultes handicapés et du complément de ressources, applicable par dérogation aux personnes dont le taux d'incapacité permanente est supérieur ou égal à 80 %.

**Site Légifrance- JO du 2 février- Décret n° 2017-122 du 1er février 2017**

- ***Valoriser les métiers de l'aide à domicile***

Pascale Boistard a officiellement lancé une campagne nationale pour valoriser les métiers de l'aide à domicile auprès des personnes âgées. Ces métiers en direction des personnes âgées, encore mal connus, constituent pourtant un ensemble de métiers vrais, variés et qualifiés, essentiellement féminins (à 98%) et à temps partiel (70% d'entre eux). Touchant à des domaines divers, l'éducatif et le social, le portage des repas, l'accompagnement à la mobilité, la garde itinérante de jour et de nuit... ils se structurent aujourd'hui en filières professionnelles et constituent un secteur créateur d'emploi. La secrétaire d'Etat chargée des Personnes âgées et de l'Autonomie postule 300.000 créations supplémentaires d'emplois d'ici à 2030, sans compter les remplacements des départs à la retraite. Il faut dire que leur périmètre d'intervention est lui-même en extension puisque la France comptera 20 millions de personnes de plus de 60 ans en 2060 (15 millions aujourd'hui).

**Fil social, AFP, la Gazette des communes, du 2 février**

- ***Statistiques sur les services à la personne***

La Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) du Ministère du travail vient de publier une étude ayant pour thème : "les services à la personne en 2015". Cette étude montre qu'en 2015 l'activité dans le secteur des services à la personne continue de reculer (-1.6% après -1.2% en 2014). Cette baisse, un peu plus accentuée qu'en 2014, résulte principalement d'une diminution des heures rémunérées par les particuliers employeurs (-3.3%, après une baisse de -2.5% pour l'année 2014) seulement partiellement compensée par la hausse continue de l'activité prestataire (+0.8% après +0.7% en 2014). Le nombre d'intervenants employés s'établit à 915.000 au 2e trimestre 2015. On note que près de 3 organismes prestataires sur 4 sont des entreprises privées. Ces dernières ont rémunéré près de 863 millions d'heures de travail pour des activités de services à la personne.

**Site web Dares.fr du 13 février**

- ***Cancer et milieu social***

Première du genre, une étude de l'Inserm tente de répondre à la question de savoir si le milieu social influe sur les risques liés à certains cancers. La réponse est oui ; la "défavorisation sociale" fait que, et davantage pour l'homme, les milieux les plus modestes renvoient un indice de probabilité (ou gradient d'incidence) plus élevé dans certains types de cancers : les cancers de l'estomac, du foie, des lèvres-bouche-pharynx, des poumons). Plus que pour les autres cancers, le "sur-risque" de cancer du poumon dans les milieux défavorisés est marqué de déterminisme social, car à la tabagie s'ajoutent une exposition professionnelle ou aux polluants atmosphériques plus fréquente. Selon l'étude, près de 15.000 cancers pourraient être évités chaque année en augmentant la prévention dans les milieux où la culture du dépistage est peu installée.

**Les Echos du 7 février**

- ***Rapport sur l'état du mal-logement***

La fondation Abbé-Pierre vient de présenter son 22e rapport sur l'état du mal-logement en France. Ce document d'environ 400 pages dresse un état des lieux du mal logement, grâce notamment à l'exploitation de l'"enquête Logement" de l'Insee (institut national de la statistique et des études

économiques). La France compte 3.96 millions de personnes mal logées, dont 896.000 personnes privées de logement et 12.1 millions de personnes qui se trouvent être « en situation de fragilité au regard du logement ». Un bilan des actions des pouvoirs publics en matière de logement est exposé, en même temps qu'un certain nombre de propositions sont avancées. On attend notamment une politique publique plus audacieuse, avec un ciblage sur les personnes les plus mal logées, ou privées de domicile personnel, ou obligées de recourir aux hébergements d'urgence.

**Site web abbé pierre du 7 février**

- ***Le syndrome d'épuisement professionnel sera-t-il considéré maladie professionnelle ?***

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication ainsi que les nouveaux modes d'organisation du travail ont rendu poreuse la frontière qui existait entre vie professionnelle et vie privée, favorisant burnouts et risques psychosociaux. Dans ce contexte, en juin 2016, une mission d'information parlementaire relative au syndrome d'épuisement professionnel a été installée. Cette dernière a présenté ses conclusions le 15 février. Elle préconise un assouplissement des conditions qui permettent la reconnaissance en maladie professionnelle du syndrome d'épuisement professionnel. Cela suppose une baisse à 10% du taux d'IPP. La mission propose aussi de renforcer la lutte contre les risques psychosociaux (RSP) en intégrant le sujet dans le dialogue social, en étendant le droit d'alerte des représentants du personnel et en informant mieux le salarié via un guide pratique d'évaluation des risques, adapté à chaque secteur d'activité.

**Liaisons sociales du 21 février**

## Europe et reste du monde

- ***Futur pilier européen des droits sociaux, les travaux continuent***

Le livre blanc sur l'avenir de l'Union européenne, que la Commission européenne rendra public le 8 mars, comportera un volet dédié à la « convergence sociale vers le haut ». On y trouvera des propositions visant à affermir le pilier européen des droits sociaux, en prenant base sur la consultation publique menée entre mars et décembre 2016 ainsi que sur la conférence européenne tenue à Bruxelles le 23 janvier dernier. La France défend le principe d'un socle s'inspirant du compte personnel d'activité et intégrant une « garantie jeunes ». Notre pays soutient aussi la création d'un salaire minimum fixé au niveau européen (en % du salaire médian de chaque état membre), une meilleure protection des travailleurs indépendants, et l'instauration de minima sociaux européens. D'autres mesures sont avancées par nos partenaires : une carte européenne d'assurance maladie, un développement de la prévention médicale et des soins de qualité pour tous, ... le tout intégré dans une charte sociale européenne affirmée.

**Protection sociale informations n° 1060 du 8 février**

## Actualités de la retraite de base

## Généralités, instances diverses, projets de place, ...

- ***Recueil de données, lente montée en charge de la DSN***

La déclaration sociale nominative (DSN) sera-t-elle généralisée à temps pour faciliter la mise en place due prélevement à la source (PAS) de l'impôt sur le revenu (IR). Face à cette interrogation, le Groupement d'intérêt public pour la modernisation des données sociales (GIP-MDS) prévoit de mettre à disposition un système pilote complet (réalisé avec la DGFIP) pour le mois de juillet, visant l'incorporation du taux d'IR dans la DSN en octobre. Par ailleurs, le GIP-MDS, constatant

que les éditeurs de logiciels aux services support étaient débordés, a dû assouplir les modalités de généralisation de la DSN : Le passage à la version la plus aboutie de la DSN (version 3) est désormais admis jusqu'en avril. Près de 800.000 entreprises manquent encore à l'appel.

#### **Protection sociale informations du 8 février**

- ***Les retraités tirent le mieux leur épingle du jeu***

Le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), organisme qui dépend du ministère de l'environnement, vient de publier une étude sur l'évolution des revenus et du patrimoine. Sur la période 1970 à 2013, l'étude montre que le revenu moyen par unité de consommation des jeunes (âgés de 20 à 29 ans), en monnaie constante, s'est apprécié de seulement 3%. Pour la classe d'âge 30/39ans, le revenu moyen s'est apprécié de 55%. Sur la même période on note, patrimoine immobilier inclus, une croissance de 148% du revenu moyen de la classe d'âge 70/79 ans. Jacques Friggit, auteur de l'étude, estime que les jeunes se sont donc paupérisés, comparés aux retraités, lesquels ont bénéficié de l'augmentation des retraites alors que la montée du chômage affectait les autres classes d'âge. En outre, les retraités sont plus souvent propriétaires de leur résidence principale, ce qui les « immunise » contre les hausses du prix de l'immobilier et a fortiori des loyers ». On a pu dire que les retraités sont les « grands gagnants » de l'évolution des revenus et du patrimoine.

**Site web la tribune.fr du 16 février**

- ***La capitalisation au secours de la retraite***

Nicolas Lecaussin, directeur de l'Institut de recherches économiques et fiscales, pense que la capitalisation constituera la réponse à la dégradation du ratio actifs-inactifs, dégradation soulignée à nouveau en janvier dernier par le COR (Conseil d'orientation des retraites). Pour Nicolas Lecaussin, si on veut sauver le système de retraite, il ne sera pas suffisant de repousser à nouveau l'âge de la retraite. Selon lui, il faudra plutôt développer un solide pilier par capitalisation. En France, les fonds de pension pèsent 0.4% environ du PIB, contre 6% en Allemagne et jusqu'à 113% et 148% au Canada et Pays bas respectivement, pays où la capitalisation est érigée en pilier central de la retraite. Le directeur de l'Iref estime que le Rafp (Régime additionnel de la fonction publique) constitue, pour les fonctionnaires, une initiative publique heureuse en faveur de la capitalisation par points et qu'il pourrait servir de modèle pour les salariés du secteur privé, notamment en ce que le régime porte un droit à déduire les cotisations du revenu imposable, voire même leur être ouvert, amorçant alors une réforme systémique du système de retraite français.

**Les Echos du 20 février**

- ***Lutte contre la fraude aux prestations sociales***

La Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf) étoffe la panoplie de ses outils de lutte contre la fraude. Avec la DSN, déclaration sociale nominative, la Cnaf pense avoir trouvé l'arme fatale contre la fraude dans la mesure où c'est ici un tiers, l'entreprise, qui déclare salaires et interruptions de travail, et non plus l'allocataire. Bien entendu, l'analyse de la DSN ne sera pas opérationnelle avant un délai de un à deux ans, dans la mesure où la déclaration n'est obligatoire pour toutes les entreprises que depuis le 1er janvier dernier et que des travaux préalables, techniques et juridiques, sont nécessaires. Jusque-là, la Cnaf n'entend pas rester les bras croisés et développe les partenariats avec Pôle emploi et l'Assurance maladie pour obtenir les données utiles aux contrôles, sans passer par l'allocataire. Déjà, avec ses moyens actuels, la Cnaf affiche un tableau de chasse concret avec, en 2016, 42.959 fraudes détectées pour un montant de 275 M€ de prestations indues, qu'elle s'efforcera de récupérer. 5% des fraudeurs (indus unitaires supérieurs à 25 000€) ont fait l'objet d'une plainte au pénal.

**Le Parisien du 23 février**

## Le régime général

- ***Rapport 2016 du médiateur de l'Assurance retraite***

Au sein de l'Assurance retraite, la médiation existe depuis 5 ans. Le médiateur de l'assurance retraite assure une mission d'écoute et de porte-parole au regard de 3 objectifs : être pour les assurés une voie de recours national en cas de désaccord sur le traitement de leur demande par leur caisse régionale, contribuer à faire évoluer la réglementation dans un souci d'équité et de justice sociale, participer à l'évolution de l'offre de services de l'Assurance retraite. A partir de son écoute des demandes qu'il reçoit des assurés, le médiateur a formulé 45 propositions de simplification. Ces propositions visent notamment à adapter la communication en direction des assurés, à améliorer et simplifier la réglementation.

**Site web [cnav.fr](http://cnav.fr) du 15 février**

## Le régime agricole

### Fonctions publiques généralités, contextes

- ***L'apprentissage dans les administrations d'Etat***

Alors qu'en 2012 on en dénombrait à peine 700, ce sont maintenant plus de 8.300 apprentis que les administrations de l'Etat emploient, ainsi que l'a souligné le président de la République, le 13 février. La moitié d'entre eux sont en apprentissage au sein de l'Education nationale, 1.000 sont affectés à l'Intérieur et à la Défense. Bercy en accueille 500. Même les services de l'Elysée participent à la dynamique, qui sont en passe d'en accueillir 300. L'objectif reste d'atteindre le chiffre de 10.000 apprentis dans la fonction publique de l'Etat, et, pour continuer de l'accompagner, la DGAFP va accentuer les démarches de conviction dans des périmètres encore frileux, tels les opérateurs de l'Etat, l'enseignement supérieur ou les directions départementales interministérielles.

**Acteurs publics du 14 février**

### La Caisse nationale de retraite des collectivités locales (CNRACL), contextes

#### Vie des collectivités locales... et de leurs agents

- ***Développer les usages du numérique dans les territoires***

La loi pour une République numérique veut accompagner les initiatives et stratégies en faveur des services numériques dans les territoires. Dans ce cadre, l'Agence du numérique a lancé une concertation en ligne jusqu'au 17 mars, avec comme objectif d'initier la co-construction, avec les territoires, d'un "kit méthodologique des stratégies numériques" valorisant les initiatives locales. Le kit sera proposé aux collectivités mais aussi aux associations de collectivités, aux syndicats de mutualisation, aux services de l'Etat et à tous les acteurs de la médiation numérique. La concertation en ligne s'appuie sur une plateforme en open-source, dite DemocracyOS et fer de lance des "civic tech" développées en Argentine. L'Agence du Numérique a aussi en charge la rédaction d'un document d'information intitulé "Orientations nationales pour le développement des usages et des services numériques dans les territoires".

**Acteurs publics du 13 février**

- ***Les ATSEM et la catégorie B***

Ces derniers mois, les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) ont fait grève

à plusieurs reprises pour obtenir une meilleure reconnaissance de leur statut ainsi qu'une revalorisation de leur rémunération. La ministre de la fonction publique, Annick Girardin, lors de la remise officielle d'un rapport sur le sujet, a annoncé quelques pistes de réforme. Après avoir rendu hommage aux 60.000 ATSEM dont 99% sont des femmes, la ministre a annoncé le lancement prochain d'une étude sur leurs conditions de travail afin de renforcer la prévention des risques. Annick Girardin a également indiqué que les ATSEM, dont les missions relèvent de la catégorie C, verraient facilité leur accès à la catégorie B dans d'autres filières.

**Site web acteurs publics du 14 février**

- ***Simplification des normes***

Pour Jean-Marie Bockel, président de la délégation sénatoriale aux collectivités locales qui vient de présenter un document d'analyse et de propositions intitulé "stratégie globale de lutte contre la maladie de la norme", la politique de réduction des normes applicables aux collectivités reste trop timorée, ce malgré la louable impulsion donnée tant par le Conseil national d'évaluation des normes que par le secrétariat d'Etat chargé de la Réforme de l'Etat et de la Simplification. Il faut maintenant, selon le sénateur, renforcer l'articulation entre les parties prenantes à la simplification, pour impliquer davantage le Parlement en tant que garant d'un principe que la loi devra ériger en obligation : "toute charge ou contrainte nouvelle pour les collectivités doit être compensée par la suppression d'une norme équivalente". Il faut aussi former fonctionnaires et élus à la culture de la simplification et à l'évaluation des progrès accomplis, sans oublier les services de l'Etat, dans lesquels la mise en place d'un référent "simplification et réduction du poids des normes" contribuerait à la diffusion descendante des bonnes pratiques.

**Acteurs publics du 14 février**

- ***Les collectivités territoriales vues par Standard & Poor's***

Lundi 20 février, l'agence de notation financière Standard & Poor's a dévoilé une étude sur les collectivités locales françaises. Les auteurs de l'étude estiment que le recours à l'emprunt de l'ensemble des collectivités territoriales (villes, groupements à fiscalité propre, départements et régions) a atteint 16 milliards€ environ en 2016, niveau inférieur aux prévisions. Ce résultat est obtenu grâce à une meilleure maîtrise des dépenses de fonctionnement. Les situations divergent néanmoins d'un échelon de collectivité à l'autre : stabilisation de l'épargne dans le bloc communal, en baisse pour les départements et efforts dynamiques de gestion dans les régions. L'agence de notation pronostique que les recettes de fonctionnement des conseils départementaux seront impactées à la hausse par la nouvelle organisation territoriale.

**Site web acteurspublics.fr du 22 février**

## **Autres régimes de base (régimes spéciaux, retraite des mines, FSPOEIE, Indépendants, etc.)**

- ***Jours sombres en perspective pour le RSI***

A l'issue des prochaines élections présidentielles, le régime de protection sociale des travailleurs indépendants, le RSI, pourrait connaître de sérieux déboires, plusieurs candidats à la présidentielle envisageant de le réformer, de le rattacher au régime des salariés du privé, voire de le supprimer. Il faut dire que le RSI a cumulé des dysfonctionnements structurels : injonctions à payer injustifiées, prélèvements erronés, délais de remboursement anormalement longs, services injoignables, mode de calcul des cotisations indéchiffrable... suscitant chez ses ressortissants colère, protestations et manifestations de rue. Depuis 2006, après fusion de plusieurs caisses, le RSI gère la retraite et l'assurance maladie des commerçants, artisans, auto entrepreneurs,... soit 6.2 millions de personnes.

**Le Monde du 15 février**

- ***La CRPCEN, un régime spécial attentif à son avenir***

La Caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires (CRPCEN) couvre 125.000 affiliés (dont 75.000 retraités) pour la maladie, la retraite et la prévoyance. Pour se donner les meilleures chances de durer, ce petit régime spécial s'est fixé quelques règles, rappelle son directeur, Olivier Maniette. D'abord, la CRPCEN a su s'arrimer aux processus de gestion des grands régimes (partenariats avec la CPAM de l'Essonne pour assurer le tiers payant en pharmacie, et avec la Cnav sur le répertoire de gestion des carrières uniques dans lequel la CRPCEN sera d'ailleurs la première à basculer en 2019. La CRPCEN soigne sa gestion administrative via des démarches installées de simplification et de certification, s'engageant à rendre 85% des postes libérés d'ici à 2019 tout en préservant un niveau de service rendu qui donne un tempo particulier aux situations les plus fragiles comme la longue maladie, la rupture professionnelle et le décès. Enfin, la CRPCEN peut se prévaloir d'une situation financière saine, autorisant une action sociale diversifiée et prospective en matière de prévention de perte d'autonomie par le sport ou d'adaptation du logement des personnes âgées.

**Protection sociale informations n° 1062 du 22 février**

### ***Actualités des régimes complémentaires et supplémentaires***

**Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'Etat et des collectivités locales – IRCANTEC -**

**AGIRC/ARCCO**

**Autres régimes complémentaires, supplémentaires ou additionnels, épargne retraite, etc.**

La réglementation relative aux droits d'auteurs et aux droits de copie interdit toute reproduction d'article sauf autorisation expresse d'un gestionnaire de droit  
[jose.llatas@caissedesdepots.fr](mailto:jose.llatas@caissedesdepots.fr) ou [sonia.morin@caissedesdepots.fr](mailto:sonia.morin@caissedesdepots.fr)